

Dans quels cas nous envoyer un relevé d'identité bancaire (RIB) ?

- pour un premier paiement,
- en cas de changement de coordonnées bancaires.

Comment vérifier vos coordonnées bancaires ?

- **Sur notre site internet www.cnetp.fr** > Espace salariés > Rubrique Coordonnées > Consulter > Coordonnées bancaires.

A noter ! S'il s'agit de votre première connexion à l'espace salariés où figurent des informations personnelles, votre identifiant est nécessaire. Il est mentionné **en gras** sur vos attestations de paiement.

Comment nous transmettre vos nouvelles coordonnées bancaires ?

Pour toute modification (ou pour un premier envoi), vous devez saisir vos coordonnées bancaires, postales ou d'épargne :

- **depuis notre site Internet www.cnetp.fr** (en accès sécurisé Salarié)
- **depuis votre application mobile « CNETP Salarié »** (téléchargement à l'aide du QR code ci-dessous) > Espace Coordonnées > Coordonnées bancaires > Communiquer un RIB.



- **Vous pouvez nous adresser par courrier postal votre Relevé d'Identité Bancaire original, d'un établissement bancaire, postal ou d'épargne, en indiquant votre numéro d'identifiant au recto de ce dernier.**

 **Les coordonnées manuscrites ne sont pas acceptées**